La Gazette de Quebec.

4821.] SAMEDI, 25 JUILLET, 1835. [Tome 72.

LA GAZETTE DE QUEBEC.

Est publiée chaque jour, chez *Neilson & Cowan*, imprimeurs libraires, rue de la Montagne, Québec.

Lundis, mercredis et *vendredis*, en anglais, *mardis, jeudis* et *samedis*, en français.

Abonnement pour les deux papiers 30s. par an, et 9s. frais de poste
Le papier français ou anglais séparément, 20s. p. a., et 6s. frais de poste

Avertissemens:— Ceux envoyés avant midi le jour de la publication seront publiés selon l'ordre par écrit donné, ou bien dans les deux langues jusqu'à contre-ordre faute de direction par écrit, à raison de 2s. 6d. pour 6 lignes et au-dessous, la première insertion, et les suivantes 7½d, chaque; pour 10 lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d., la première insertion, et chaque suivante 10d. Dans les deux langues le double des taux mentionnés

Agens: Montréal, MM. E. R. Fabre & Cie.; *Trois Rivières* M. George Stobbs; *St. André*, (Outaouais). W. G. Blanchard; *Cap Santé*, G. W. Allsopp, écuyer; *Ste. Anne*, P. A. Dorion écuyer *Lotbinière*, M. Filteau; *Rivière du Loup*, M. Chalou; *Nicolet*, M Cresse; *La Baie*, M. D. M. D. McDonald; *Sherbrooke*, C. Whitcher, écuyer; *Berthier*, M. Tranchemontagne; *St. Denis* M. Mignault; *St. Charles*, Dr. Duvert; *Laprairie*, M. J. Johnson; *St. John*, M. Devarez; *Eboulemens*, M. Sievin; *Ste. Marie Nouvelle-Beauce*, M Reny; *St Thomas*, Dr. Taschè; *Ste. Anne, Grande Anse*, R. Puize, écuyer; *Rivière-Ouelle*, M. Jotte; *Kamouraska*, Capt Gauvreau; *Rimouski*, P Gauvreau, écr.

☞ Presque tous les maitres de poste dans la province ont consentis à recevoir des abonnés.

BAS-CANADA.

Montréal (mercredi) 22 juillet.—Les deux morceaux suivans, écrits à huit jours de distance par l'éditeur de la Minerve, feront voir la confiance que l'on peut accorder aux avancés de ce secrétaire de la faction.

Extrait de la Minerve du 13 juillet:

" Le peu de détails que nous avons fait connaître dernièrement sur la malheureuse affaire de Bytown, a excité la bile de nos adversaires, qui se plaignent de la publicité que nous leur avons donnée—ces messieurs ont l'air de traiter ce sujet bien légèrement, cependant ils ont le soin de nier les faits. " Nous avons eu occasion de nous procurer des renseignements exacts " sur plusieurs rixes sanglantes survenues entre des Canadiens et les orangistes engagés dans les chantiers. Un " assez grand nombre d'individus ont perdu la vie " dans des rencontre ou des armes avaient été fournies par les maitres de chantiers."

Extrait de la Minerve du 20 juillet.

Quant aux cruautés commises non à Bytown, mais dans les chantiers qui sont aux environs, nous n'avons pas été les premiers à les signaler; plusieurs journaux en avaient parlé avant nous. " Nous n'avons pas pu obtenir de renseignemens exacts;" cependant beaucoup de Canadiens, venant des chantiers, s'accordent à dire que des cruautés avaient été commises, mais qu'on en avait exagéré le nombre. Ce sont des faits très difficiles à prouver, vu qu'ils se passent au milieu des bois et sans témoins.

(*Ami du Peuple.*)

Le *Herald* s'est grandement trompé lorsqu'il a dit que M. Bibaud avait remis les clefs du marché à foin à M. Robillard. M. Bibaud connait trop bien ses droits pour commettre une semblable sottise. Voici les renseignemens que nous nous sommes procurés à cet égard.

Au marché à foin, tout s'est passé de la manière la plus paisible. Le crieur du conseil de ville n'ayant pas eu l'effronterie d'afficher à la porte de M. B. l'insulte à l'autorité du souverain contenu dans le placard, il crut devoir le souffrir, au moins pour un temps, afin sans doute que chacun put être témoin de l'audace et des prétentions de notre C. D. V. Après la criée de 9 heures, et le crieur encore présent, M. B. s'avança au milieu des assistans vendeurs de foin et autres, et leur adressa un petit discours portant en substance, (d'après ce que nous aprenons de personnes qui étaient présentes,) que les criées qu'ils venaient d'entendre, les publications et les affiches qu'ils avaient lues, ou qu'ils pourraient lire, tout cela n'était obsolument rien; que ce n'était, rien, devait-on entendre, quant à l'effet; que quant au reste, c'étaient des excès auxquels on n'aurait pu croire que des hommes doués seulement de sens commun se pussent jamais porter, qu'il fallait ou que la majorité du conseillers de ville ne fussent pas en état de comprendre la teneur de l'acte de la législature qui les avait faits ce qu'ils étaient, ou qu'ils voulussent le fouler aux pieds; qu'ils possédaient simplement, et pour de certaines fins seulement, l'autorité que possédaient ci-devant les magistrats ou juges de paix, que c'était une chose connue de tout le monde qu'il n'avait jamais été au pouvoirs des juges de paix de nommer et de destituer les clercs ou contrôleurs des marchés; qui nommait aux places d'honneur et de profit; que le roi, loin de s'être dépouillé de ses droits et de ses prérogatives en faveur du conseil de ville, se les était réservés expressement dans l'acte d'incorporation. Que quant aux réglemens de police concernant le marché au foin, ou autres, le conseil de ville n'y pouvait toucher ni y faire aucun changement quelconque, sans en donner avis d'avance, et que tout changement aux anciens réglemens, tout réglement nouveau fait par eux était nul et sans effet, à moins qu'il n'eût été approuvé et confirmé par les juges de la cour du banc du roi.

M. Bibaud fit ensuite la lecture de l'avis qu'il se proposait de faire publier, sur les gazettes, et le fit afficher sur la porte de son bureau. Il donna ensuite ordre à ses employés de veiller à ce que tout se passât régulièrement comme à l'ordinaire, ce qui eut lieu, en effet, à la grande satisfaction, il parait, de tous ceux qui en furent témoins.—(*ib*)

Lundi matin, les clercs nommés par la corporation pour les divers marchés se sont présentés pour entrer en fonction. Les clercs nommés par le gouverneur ont refusé de leur livrer la place et ont très bien fait. Les contestations qui sont survenues à ce sujet ont excité des troubles assez considérables sur les marchés. Mais enfin les anciens clercs sont restés paisibles possesseurs de leur poste. Nous avons eu occasion de nous promener sur les marchés dans ce moment là et nous avons remarqué avec plaisir que l'esprit public était loin d'être en faveur de MM. les échevins. Tout le monde s'indignant de voir des canadiens irréprochables chassés de leur place par caprice, et sans avoir jamais mérité cette disgrace par aucune contravention à leurs devoirs.—(*ib.*)

La corporation de Montréal, a destitué M. C. S. Cherrier de sa place d'avocat de la corporation; elle lui a substitué MM. Peltier et Day. Nous présumons que cette mesure a pour motif de l'opinion donnée par M. Cherrier au sujet des pouvoirs de la corporation, et le refus qu'aura probablement fait cet avocat d'agir contre son opinion. Cette destitution est une nouvelle preuve de la libéralité des échevins.—(*ib.*)

Hier au soir, l'éditeur de l'*Ami du Peuple* a reçu un cartel de M. Neysmith, qui demandait une apologie ou satisfaction pour un article écrit dans l'*Ami du Peuple* de mercredi matin. L'éditeur de l'*Ami du Peuple* à refusé de rien réprondre, pour plusieurs raisons. La première, parce que M. Neysmith n'est nullement désigné, que s'il n'est pas le coupable rien n'a du le choquer, et que l'éditeur ignorait, à cette époque, si c'était lui ou un autre.—La deuxième, parce que trois jours s'étaient écoulés, et que c'était trop tard songer à son honneur. La troisième, parce que l'ami qu'a envoyée M. Neysmith, (M Aubain, ex-maitre d'école à Terrebonne,) était déjà, de son aveu, entré dans un complot contre la vie de l'éditeur de l'*Ami du Peuple*. La quatrième, nous la laissons à deviner à tous ceux qui connaissent les parties.

Le second de Mr. Neysmith s'étant permis de traiter l'editeur de l'*Ami du Peuple* de lâche, dans sa propre maison, a été éconduit peu civilement. Nous donnons ces faits simplement pour prévenir les faussétés que nous attendons à voir débiter sur cette affaire.—(*Ib.*)

L'honorable P. D. Debartzch s'est trouvé à la procession des réformateurs du comité de Missisquoi, Le noble seigneur était flanqué de MM. O'Callaghan et Ovide Perrault. Nous avons toujours pensé que toutes ces réformes étaient affaires de spéculation. La présence du financier enlève tous les doutes. (*Ib.*)

Lundi deux frères, Pierre et Jean Bte. Courville, se sont noyés près du quai du bateau à vapeur. Ces infortunés s'étaient embarqués avec 5 autres dans un canot pour traverser. L'embarcation étant trop faible chavira et tous tombèrent à l'eau. Les autres parvinrent à se sauver. Mais on ne put porter se secours à ceux-ci. Lorsque la personne de qui nous tenons ces renseignemens a traversé de la Pointe-Olivier, on n'avait pas encore retrouvé leurs cadavres. Ces deux frères étaient de jeunes hommes. L'un d'eux était nouvellement marié. (*Ib.*)

QUEBEC:

SAMEDI, 25 JUILLET, 1835.

Les journaux de New-York de mardi soir dernier, sont sans nouvelles.

Ceux de Montréal d'hier annonce l'incendie en entier de la fonderie de MM. Ward et cie, hier l'après-midi, dont le prix coutant doit excéder plusieurs mille louis. On ne dit comment le feu a originé, ni si elle était assuré.

Nous avons reçu ce matin les journaux de Londu 15 juin, et ceux de Paris du 12 par la voie de New-York.

Il n'y a plus de doute que le ministère anglais a déterminé d'expédier une commission à Québec, autorisée de recueillir des renseignemens sur nos difficultés; et que lord Gosford, (déjà nommé gouverneur général) sir Charles Grey, et un troisième monsieur, avec M. Elliot du bureau colonial comme secrétaire, arriveront sous peu de temps. Nous verrons ce qu'ils feront. Nous avouons que leur tache est des plus difficiles, d'après les antécédens. Le parlement anglais ne pourra législater sur ces renseignemens avant les séances de 1836, et par conséquent tout arrangement définitif est renvoyé à cet époque. Il est tout probable cependant qu'on s'arrogera, comme de raison, le droit de payer les officiers et employés publics.

Nous tirons quelques extraits de ces journaux:—

Londres, 15 *juin*.—MM. Neilson et Walker du Canada, ont eu une audience du baron Glenelg samedi (13) au bureau des colonies. M. Gillespie député des négocians y assistait.

Londres, 14 *juin*.—On a commencé partout la fenaison et la récolte en sera superbe. Jamais les grains, selon les renseignemens reçus de toutes les parties du royaume, ont été plus beaux, et on anticipe une des plus magnifiques récoltes. Le tonnère a été funeste en Irlande à un nombre d'animaux.

Londres, 12 *juin*.—M. le comte Gosford a travaillé aujourd'hui au bureau des colonies.

Londres, 8 *juin*.—M. le comte Gosford et sir John Hotham se sont rendus au bureau des colonies ce matin, et ont eu une audience de M. le baron Glenelg.

Les nouvelles auxquelles nous avons fait allusion, sont en substance comme suit:—

Un ordre du conseil en date du 10 juin, permet à tous sujets anglais de s'enrôler au service de la reine d'Espagne, et l'exportation d'armes amunitions, provisions et vêtemens pour les soldats, en conséquence de l'impossibilité de l'Espagne de payer.—L'on devait lever 10,000 hommes en Angleterre, plusieurs officiers anglais s'étaient déjà joints.

Le 13, la chambre des pairs français passa, pour, 125—contre 22, le bill d'indemnité américaine, avec la clause qui requerrait une apologie du président Jackson, ce qui ne sera pas accordé.

Il n'y a rien de particulier du nord de l'Espagne. Don Carlos est toujours heureux. Il est arrivé de sérieux différends à Madrid.

Discours de Lord Glenelg dans la chambre des lords, le 13 juin, en réponse à une question du Comte Aberdeen, si le ministre colonial suivrait les instructions que le Comte Aberdeen avait préparées pour les commissaires aux Canadas:—

Lord GLENELG était heureux de pouvoir faire ses remercimens à son noble ami, pour la manière avec laquelle il avait introduit la question. Son noble ami avait discuté la mesure avec ce calme digne de ce grave sujet et de son importance. Il était d'accord avec son noble ami, quelles que pûssent être les opinions d'autres personnes, que c'était une question de grande importance, et une qui intéressait fortement les destinées futures de tout l'empire autant qu'aucune question qui avait jamais été soumise à notre considération. (Ecoutez!) C'était une question au-dessus de toutes considérations de partis, et il ferait à son noble ami la justice de dire,—et le département à la tête duquel il (lord G.) était, lui donnait occasion de vérifier le fait,—que le chef du bureau colonial n'avait en vue que le bien-être de son pays, et non la politique de partis. (Applaudissemens.) Son noble ami semblait penser qu'il aurait mieux valu que le présent gouvernement eût pris la question sous la même forme que l'avait laissée la dernière administration. Ç'aurait, sans doute, été le moyen le plus facile pour eux; et lord G. était prêt à admettre que sa première et naturelle impulsion, était d'adopter les mesures suggérées par le noble comte, et terminer de suite toute transaction en ce pays. Mais il demandait à leurs Seigneuries, si c'était là la mesure qu'il lui aurait convenu d'adopter? Il leur demandait s'il eût été juste de sa part de se mettre à l'abri de cette responsabilité de son noble ami de l'autre côté sans aucune investigation de sa part; de dire, "j'ai trouvé ces instructions préparées, j'ai trouvé le noble comte sur le point de départ, et conséquemment, sans faire d'investigation, j'ai de suite consentir à la proposition de mon noble prédécesseur." (Non! non!) Il ne pensait donc pas qu'on pût blâmer sa conduite. Dans la situation qu'il occupait, il lui devenait nécessaire d'examiner la question, afin de voir s'il approuvait entièrement les instructions qui avaient été données, et s'il pouvait défendre toute la transaction. Son noble ami de l'autre côté connaissait bien la vaste étendue du sujet, après l'avoir considéré dans tous ses points. Lord Glenelg ne le connaissait peut-être pas à fond; mais l'ayant examiné sérieusement, il avouait qu'en exerçant son juge, ment, après une mure délibération avec ses collégues-il se croyait obligé par devoir de changer les instructions. Le noble comte avait alors exprimé son regret qu'on eût fait aucun changement dans le choix des personnes nommées pour se rendre au Canada. Il (lord G.) en était fâché aussi; car c'était vraiment le désir du gouvernement que le noble lord retint la situation à laquelle il avait été nommé par la dernière administration. Lord Glenelg était heureux de voir le noble comte à sa place, car il pouvait en appeler à lui, si ce n'était pas le sincère désir du gouvernement actuel, de se prévaloir d'une continuation de ses services. Son noble ami avait dit qu'il était impossible de s'attendre que le noble comte continuât ses services, après les changemens qui c'étaient opérés. Si c'était la seule raison, ou s'il désapprouvait du changement des instructions données par le gouvernement actuel, il (lord G.), ne prétendrait point dire, mais il était certain que le noble comte le supporterait lorsqu'il avait dit que le gouvernement avait exprimé un vif désir de retenir ses services. Son noble ami avait alors demandé quelles étaient les vues du gouvernement relativement à un commissaire. Au lieu d'un seul commissaire, le gouvernement se proposait d'en envoyer trois. En autant qu'il était consistant avec son devoir, lord G. était prêt à donner à son noble ami aucune information qu'il pourrait demander sur le sujet. L'année dernière la chambre d'assemblée du Canada, envoya en ce pays une requête qui exposait plusieurs griefs dont on se plaignait. Cette requête fut renvoyée à un comité de la chambre des communes, et l'on n'a rien fait depuis au sujet du Canada. Quant à la question, telle qu'elle était alors, il était impossible de n'en pas dire un mot sur l'appel du Canada. Il y avait trois moyens d'en agir à l'égard de la requête qui avait été reçue de ce pays: A l'instant, et sans investigation, ils pouvaient rejeter toutes les plaintes, ou ils pouvaient en rejeter une partie et recevoir l'autre,—dans les les deux cas, sur le champ et sans investigation;—ou ils pouvaient résoudre d'instituer une enquête, dans la vue d'obtenir un résultat juste et praticable. Le dernier expédient a été adopté comme le plus sage, le plus prudent et le plus juste. La requête fut renvoyée à un comité de la chambre des communes seulement, mais le comité convint que la preuve ne serait pas rendue publique. Alors les pétitionnaires diraient naturellement au gouvernement "nous vous avons présenté une requête qui vous exposait nos griefs; nous sommes venus pour supporter notre cause, il est vrai que vous nous avez examinés, mais notre examen a été supprimé. Nous avons le droit de demander à être entendus publiquement, et qu'il soit donné un détail public de nos griefs. On nous en a privés; et sans vouloir entendre toute notre cause, vous avez de suite prononcé jugement et rejeté nos demandes." Lord G. pensait que tous ses auditeurs avoueraient que ce n'etait point là la marche qu'il fallait suivre Il y avait à ce moment deux délégués un de Québec et l'autre de Montréal, qui attendaient pour présenter leurs remontrances devant le parlement, et être entendus sur la requête présentée l'année dernière. Ces messieurs auraient droit de ce plaindre, s'ils s'appercevaient que leurs Seigneuries avaient fait des concessions qu'ils pensaient injurieuses aux intérêts de ceux qu'ils représentaient, sans leur donner une occasion de donner leurs objections. S'il était nécessaire d'une enquête, la question était de savoir quand cette enquête aurait lieu. Lord G. pensait qu'il ne pouvait pas y avoir grand doute que le lieu convenable pour faire cette enquête était dans le pays même où les griefs en question étaient prétendus exister—sur les lieux—parmi ceux même sur qui pesaient ces griefs, et à qui l'on devait apporter du soulagement, si tel était nécessaire. L'on demandait alors "pourquoi nommer plus d'un commissaire? S'il était aucunement besoin d'une enquête, il pensait impossible de maintenir qu'il n'y avait besoin que d'un commissaire. La vaste étendue du sujet, l'immense variété des détails dont il faudrait s'enquérir, mettraient un seul individu dans l'incapacité de conduire l'enquête d'une manière satisfaisante pour lui-même, pour le gouvernement de la métropole ou pour les habitans de la colonie. Ce qui a induit le gouvernement de préférer d'envoyer une commission au Canada, à l'examen des témoins en ce pays, était parcequ'il voulait s'assurer des griefs particuliers et les remèdes pratiqués qui se suggéreraient à des hommes impartiaux parmi les colons eux-mêmes. Des délégués examinés en ce pays, quelques respectables qu'ils soient, quelques connaissances qu'ils aient de la condition de la colonie, viendraient probablement ici comme représentans d'opinions extrêmes, et ne se contenteraient que de concessions extrêmes. Pour ces raisons, l'on avait pensé qu'il vaudrait mieux envoyer une commission, et pour les raisons qu'il avait données avant, la commission serait composée de trois personnes. Ils n'engagerait pas l'attention de leurs seigneuries plus longtems. Il pensait en avoir dit assez pour faire voir la marche que le gouvernement actuel de Sa Majesté avait prise, était la plus juste.

Les correspondans du *Vindicator* à Londres entre le 1er et le 10 juin, versent les injures les plus grossières imaginables sur toutes les personnes qui leur sont opposées; ce sont de vraies poissardes. Il parait que M. Roebuck, qui aurait été reconnu, (mais sans en donner aucune preuve authentique jusqu'à cette époque,) par le bureau colonial, eut une audience le 5 juin du lord Glenelg. Voici quelques unes des conditions que ce grand homme exige; le rappel de l'acte des tenures, et de la compagnie des terres comme chose préliminaire à toute reconnaissance ou investigation par la commission; une apologie pour avoir payé les £31,000; le conseil législatif électif est chose essentiel comme de raison; et il faut chasser M. Gale, et ce qui est encore plus beau, empêcher les bandes militaires d'aller aux diners anglais! le grand homme serait donc idiot.

Le même journal dit que M. Roebuck devait présenter une requête de la chambre d'assemblée sous peu de jours, afin de réfuter les observations de lord Glenelg dans son discours du 13.

Voici, en conclusion, les remarques inattendues du *Vindicator* sur ces longues correspondances:—

" Tous nos correspondans s'accordent à exprimer " leur dédain pour le discours de lord Glenelg du " 13. Les instructions données aux commissaires " sont, dit-on, changées et modifiées, afin de coïn- " cider avec les vues et les désirs de la faction anti- " canadienne, et le peuple doit être vendu à la horde " quêteuse et insolente des gens en place de la co- " lonie. Dans l'opinion de notre correspondant, " pas un seul libéral devrait, sous de pareilles cir- " constances, comparaître ou entretenir des relations " avec les commissaires. Ils se reposent sur la cham- " bre d'assemblée, sur la fermeté et la résolution " de laquelle, dépend *le salut* de la province!"

Extrait d'une lettre de Liverpool, en date du 16 juin, reçue par une maison comerciale de Québec:—

" Une députation de MM. Duncan Gibb, Wm. Sharples, Miller et Anderson, se rend à Londres pour résister aux changemens des droits sur les bois, mais l'on suppose qu'ils perdront leurs peines, et l'on s'attend à des changemens préjudiciables.

" Les alkalis se vendent mieux, et l'on n'en a pas plus de 400 quarts à Liverpool. L'on offre 40s. par 50 pieds cubic au bâtimens du commerce pour transporter des bois de Québec en Angleterre. Il y a beaucoup de demande pour le pin blanc et les madries de pin, et les premières charges seront vendues à bon prix. Le chêne se vend mieux, mais les douves n'ont presque point de prix."

Les journaux américains du 18 inclusivement, constatent que des tempêtes, accompagnés de tonnère et de pluie, ont visité une grande partie des Etats du nord et du milieu, depuis le commencement du mois, et qu'elles ont causé beaucoup de dommage. La température y a été aussi variée que dans le Bas-Canada. Le premier bled nouveau a été apporté de la Virginie, la semaine dernière, au marché de New York, et il s'est vendu, ainsi que les autres bleds, de 7s. 6d. @ 8s. 9d. courant d'Halifax, le minot, la meilleure fleur se vendant de 7 à 7½ dollars le quart. Ce sont de très-hauts prix, qui peuvent permettre des importations du Canada, particulièrement en fraudant un peu le revenu, le grain dans ce dessin, comme on l'a généralement fait, étant moulu premièrement. En dépit des rapports favorables qu'on fait des récoltes dans les Etats-Uais, il ne parrait y avoir aucune tendance à une baisse dans les prix. Il se pourrait faire que l'issu d'un grand surplus de billets de banque, pourrait avoir quelque chose à faire avec ces hauts prix, qui ne sont pas favorable au commerce avec l'étranger.

Nous reçûmes hier des journaux de St. Jean (Terreneuve), jusqu'au 26 juin. Ils ne contiennent d'intéressant, que ce qui suit:—

St. Jean, 25 *juin*.—Quant au nommé Furlong, incarcéré pour avoir commis un assaut sur la personne du révd. M. Brown, prêtre catholique, le rév. monsieur nous a prié de dire, que Furlong était dans un état d'ivresse, et qu'il a toujours eu une bonne renommée.

Nous apprenons qu'en conséquence d'une représentation de la part du commerce, Son Excellence le gouverneur a, par l'avis d'un conseil tenu mercredi dernier, déterminé d'abolir, pour le présent, les réglemens de quarantaine en existence dans cette colonie.

St. Jean, 23 *juin*.—Nous apprenons que Son Excellence le gouverneur a fait émaner une proclamation sous le grand sçeau, (qui sera publiée dans la Gazette de ce jour,) fixant un terme extraordinaire de séances de la cour criminelle de la tournée centrale, qui doit se tenir à St. Jean, du 2 au 11 juillet prochain.

Lord Gosford n'est pas militaire, mais citoyen, et si l'on ne trouve en cette province un plus haut officier militaire que ceux qui y sont maintenant, pour y continuer permanemment, les quartiers-généraux de l'armée seront transportés de Québec et de la province. Cela occasionnerait des changemens considérables, et enlèverait une source d'emploi aux habitans de Québec. Nous en sommes aux jours de réformes; mais les réformes ne sont nécessairement point des améliorations; et quant à ce qu'un citoyen sera un meilleur gouverneur qu'un millitaire, il ne peut être, généralement, qu'un meilleur intriguant, qualité qui n'appartient qu'à des empiriques ou des fourbes en fait de gouvernement.

Le comte Gosford, nommé gouverneur-général des colonies anglaises, est colonel de milice en Irlande, et à venir à quelques mois passés, a atteint bien tranquillement l'âge de 45 sans jamais avoir fait, dit-on, une seule chose qui put attirer l'attention publique. Tout-à-coup le ministère whig lui offre l'occasion de se distinguer dans une affaire à laquelle ceux qu'on dénomme les orangistes en Irlande, composés en grande partie des gens de propriété de ce pays, ont figuré. M. le comte était appelé à présider l'enquête, et la conduite qu'il a tenu dans le sens du parti qui est en majorité dans la chambre des communes, lui a valu sa nomination à un gouvernement lucratif et son élévation à la pairie; preuve qu'il n'est pas fort attaché aux libertés de ses concitoyens opprimés, qu'il quitte pour aller faire fortune en Amérique.

BAS-CANADA.—L'article tiré du *Magazine* de *Blackwood* (Edimburgh), est écrit avec beaucoup de mépris pour la colonie et la majorité, que la condition du pays et la connaissance du peuple et des personnages qui figurent ne peut manquer de créer. L'on pensait que la décision de 1828 aurait la tranquilité pour résultat, comme l'on avait acquiescé aux demandes des Canadiens, et qu'il était en leur pouvoir de s'assurer de cette influence dans le gouvernement, qu'alors leur donner leur nombre et leur conduite; mais les excès envers la mère patrie et les excursions spéculatives dans toutes les espèces de gouvernemens, par un peuple qui n'en comprend à peine aucun, et est encore moins capable d'en exécuter, ont depuis dégouté les personnes qui pensent, et qui ne sont pas payés pour soutenir une *indépendance* entière et de fait dispendieuse et très dangéreuse, sous une simple dépendance nominale. L'article de *Blackwood* partage cette opinion. Il a plus de virulence que de jugement, et il suscite des mesures qui ne produiraient pas beaucoup de bien. Il servira néanmoins a attirer l'attention des hommes publics de la métropole, sur l'état des Canadas, qui, comme on doit le voir, est très déplorable et effectivement une anarchie honteuse à la nation anglaise. Les whigs sont toujours disposés à envoyer des commissaires, ce qui occasionnera des retardemens inutiles, et de nouvelles insultes de la part de notre majorité. Nous avons cependant la satisfaction d'apprendre sur assez bonne autorité que les whigs même ne souffriront pas plus longtems qu'une colonie anglaise soit privée de subsides pour payer les officiers publics et pour les fonctionnaires de la justice, et qu'ils vont comme ils auraient du il y à longtems se saisir de toutes les affaires du pays, jusqu'à ce que les plaintes soient décidés.

Un écrivain sur la Gazette anglaise de mercredi dernier sous la signature d' " Un ami du bon ordre" a appelé l'attention de l'inspecteur aux chemins de la cité et la banlieu, et l'a requis de mettre en force les lois qui ont rapport aux chemins macadamisés. La loi est positive, et les propriétaires de chemins originairement macadamisés aux dépens du public, sont obligés de les tenir en aussi bon état qu'ils étaient lorsque faits en premier lieu. Elle est cependant généralement négligée, et des chemins qui auraient duré trois ou quatre ans de plus, si les propriétaires les avaient seulement tenus secs, sont maintenant aussi mauvais qu'avant qu'ils eussent été améliorés. Nous anticipons des efforts, non seulement de la part de l'inspecteur de la ville, mais aussi des inspecteurs des paroisses voisines, pour obliger tous les propriétaires à remplir les conditions de la loi.

Un article communiqué au *Herald* et inséré sur notre dernière feuille anglaise, relève une de ces faussetées que la presse sous l'influence du parti de Montréal ne cesse de mettre en circulation. Il est effectivement devenu inutile de renvoyer à beaucoup de ces allégués, qui ne sont crus que par ceux qui ne se donnent pas la peine de les examiner. Une dépêche qui a donné lieu à cette fausseté, fut communiquée à la chambre d'assemblée le 25 mars 1831 et l'on fit rapport; mais loin d'insister sur l'arrangement dont cette dépêche parlait, il fut totalement abandonné, les revenus des jésuites furent appropriés à l'éducation, les fonds des terres et des bois employés pour d'autres objets, et le revenu casuel et territorial, octroyés aux dépenses du gouvernement civil. Le clergé de l'église d'Angleterre n'a pas reçu un denier du revenu casuel et territorial comme l'a dit le *Vindicator*.

Depuis quelque temps nous lisons sur les journaux patriotes les mots " drapeau canadien." Nous avons vu, il y a quelques années, des cocardes tricolores, que certains jeunes gens portaient par fantaisie, imitation, à l'exception de la couleur verte au lieu de la bleue, du drapeau de l'empire français, dont le souvenir n'est certainement pas libéral, ni constitutionnel, ni républicain, mais grand et despotique. Nous espérons que les patriotes ne visent pas à un empire sur le continent de l'Amérique Septentrionale, quoiqu'ils aient des " sommités," et quoique le " drapeau canadien" suit M. Papineau de paroisse en paroisse, et flotte sur le haut des mats de mai à chaque maison où il loge. Que veulent donc dire ces fanfaronades? N'a-t-on pas assez de curiosités; les jumeaux Siamois, les comédiens et le reste, sans traverser nos campagnes paisibles avec des drapeaux et des processions, des Irlandais et des Américains distingués? On nous assure que tout cela est de la politique. De la politique? c'est une belle chose. Sans doute elle va donner de bonnes récoltes aux habitans, des connaissances sur l'agriculture, un esprit d'entreprise et d'intelligence; elle a pour but le bonheur de nos habitans; et pourtant, nous ne voyons pas que tout cela ait abouti à autre chose que 1000*l*. par année à celui-ci, de bons emplois à ceux-là, et des haines et des animosités. Nos habitans-propriétaires ont l'agrément de suivre les " premières réputations" qui n'ont pas le sol et de crier " hourras." Tout cela est superbe; mais la grandeur et le bonheur des peuples ne dépend pas sur sa servilité et son abaissement à des personnes, et l'homme du moindre bon sens pénètre à travers de pareils pièges qui ne peuvent avoir qu'un seul but.

Nous apprenons que M. le capitaine Yule du génie est arrivé à Québec aujourd'hui, venant de Montréal, d'où son excellence l'a appelé pour aider M. le colonel Long dans son relèvement du chemin de lisses à Portland. Il doit se réunir au comité lundi à midi à la Bourse, où les messieurs sont priés de se trouver. M. Long n'était pas arrivé cette après-midi.

La frégate *Belvidera*, de 36 canons, M. le capitaine Strang, venant de la Barbade, est arrivée cette après-midi, ayant fait voile le 25 juin. Sa présence en rivière connue ce matin, donna à penser que c'était *la Pique*. Elle vient, dit-on, pour transporter des canons d'ici à la Bermude.

Il s'est tenu une enquête du coronaire jeudi après midi sur le corps de la nommée Marie Anne Boutette, qui habitait avec un homme du nom de Riopel, n°. 14, rue Ste-Ann, faubourg St-Roch. Il parait par les interrogatoires, que jeudi soir dernier, les personnes de la maison qu'habite Riopel avec le nommé Michael Ready, s'enivrèrent, et que Riopel, dans un accès d'ivresse, frappa deux fois la femme Boutette avec son poing, à la tête, et dit alors à Ready de la mettre sur la rue. La femme était alors malade au lit depuis quelque tems. Ready essaya d'exécuter les ordres de Riopel, mais ils étaient trop enivré pour y réussir; néanmoins il tira la femme hors du lit et la mit sur ses pieds, lorsqu'elle tomba et reçut des contusions qui d'après le témoignage du docteur Blanchet causèrent sa mort. Le jury déclara que la femme était morte par une chûte et en se cassant une côte, lorsque dans un état de débilité et de faiblesse. Nous pensons que Riopel, Ready et deux ou trois autres qui avaient été détenu, en attendant le résultat de l'enquête, ont été élargis, quoique ce soit un cas qui semble demander une investigation plus exacte et que les voisins ont une très mauvaise opinion de ceux qui habitent la maison.

Les jumeaux Siamois, ENG & CHANG, peuvent être maintenant vus chez M. Lafontaine, *City Hotel*, près de l'église écossaise. Ils sont un objet d'étude pour les savans et les curieux, et ils ne produisent point ce dégoût que des monstruosités font généralement. Ils parlent assez bien anglais et sont assez intelligens.

—L'on nous apprend qu'un grand nombre d'hommes de *cages* au Foulon, ont fait une résistance effective contre quelques officiers du schérif hier, qui avaient un ordre d'exécuter une saisie-gagerie. La loi s'exécutera, comme de raison.

— Une chaloupe a chaviré sous voile ce matin en traversant de la ville à la Pointe-Lévi, et nous regrettons que toutes les personnes qu'elle transportait ont péri dans les flots. Deux d'entre elles se nommaient Bégin et Pichette et étaient des apprentis-pilotes.

COUR D'APPEL,
Jeudi, 23 *juillet*, 1835.

Présens:—Les honorables MM. le juge-en-chef Reid, A. W. Cochran, J. Stewart, W. Smith et H. Heney.

Les causes suivantes furent entendues:—

H. M. Perceval appelant, *vs.* Wm. Price répondant.

Richardson appelant *vs.* Mears répondant.

Vendredi, 24 *juillet*, 1835.

Présens:—Les mêmes membres que le jour précédent.

François Fréchette appelant, M. R. Campagna répondant.

Thos. Hunt appelant, Thos. Tait *et al.* répondans.

J. B. Abut appelant, Amable Dionne répondant.

Frs. Fortier appelant, James Sharp répondant.

Chacune desquelles causes sont toutes de Québec.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE,
Québec, 22 *Juillet*, 1835.

John Pyke, écuyer, pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstrétique dans cette province.

William Colclough, écuyer, pour pratiquer dito. dito.

Abraham Desmarais, Gentilhomme, pour être Notaire Public.

PRIX COURANS DE QUEBEC.
SAMEDI, 25 juillet 1835.

IMPORTATIONS.	s.	d.		s.	d.
Rum de la Jamaïque	4	1	à	4	2
Dito de Demerara	3	2	à	3	3
Dito de Leeward	3	1	à	3	2
Mélasse	2	1	à	2	3
Café	0	10	à	1	0
Sucre raffiné	0	6½			
Cassonade clarifié	42	6	à	45	0
Brandy de Cognac	5	9	à	6	0
Dito de Bordeaux	4	3	à	4	6
Genièvre de Hollande	4	3	à	4	6
Vin de Madère	£50		à	£70	
Commun	£30		à	£36	
Teneriffe (L. P.)	£25		à	£30	
Dito commun	£14		à	£18	
Port, première qualité					
Seconde qualité	£30		à	£40	
Vin rouge d'Espagne	£7	10	à	£10	
Sel de Liverpool	1	0	à	1	1
Do. de St. Ubes					
Fer blanc I. C. (boite)	47	6	à	50	0
Dito I X. dito	55	0	à	60	0
Fer en feuilles dito	17	6	à	18	0
Fer anglais en barres	8	10	à	9	0
Cordage, 100 lbs.	35	0	à	37	6
Dito goudronné	40	0	à	45	0
Chandelles moulées	0	7	à	0	0
Savon jaune, anglais	0	3	à	0	0
Savon de Montréal	0	3	à	0	3½
Plomb à tirer	30	0	à	0	0
Dito en feuilles	23	0	à	30	0
Vitres 6½ x 7½	22	6	à	0	0
Dito 7½ x 8½	25	0	à	25	6
Dito 8½ x 9½	30	0	à	0	0
Peinture blanche	7	6	à	9	6
Dito rouge	5	0	à	6	0
Toile à voile grise	1	3	à	1	4
Dito blanche	1	9	à	1.	10
Tabac en feuilles H. C.	0	5	à	0	5½
Dito Etats-Unis	0	6¼	à	0	6½
Dito en torquettes	0	9	à	0	0
Fromage anglais	0	10	à	0	11
Dito américain					
Rie ℔ 100 lbs.	23	6	à	24	0
Goudron ℔ quart	17	0	à	18	0
Brai dito	14	0	à	15	0
Térébenthine ℔ galon					
Esprit de térébenthine	4	6	à	5	0
Rosine	12	0	à	15	0
Poivre ℔ lb.					

EXPORTATIONS.	s.	d.		s.	d.
Potasse ℔ 100 lbs.	29	0	à	30	0
Perlasse dito	33	6	à	0	0
Morue sèche	11	0	à	13	6
Harengs par quart No. 1 ...	17	6	à	0	0
Maquereau No. 3	12	6	à	13	9
Saumon saumuré par tierce ...	80	0	à	85	0
Dito dito par quart ...	50	0	à	55	0
Bœuf (mess)	65	0	à	0	0
Dito (prime mess)	52	6	à	53	9
Dito (prime)	45	0	à	47	6
Dito (cargo)	35	0	à	0	0
Lard (mess)	90	0	à	95	0
Dito (prime mess)	75	0	à	80	0
Dito (prime)	66	3	à	67	6
Dito (cargo)	55	0	à	57	6
Beurre lb.	0	7	à	0	0
Saindoux	0	6	à	0	6½
Fleur canadienne, superfine (quart)	32	0	à	32	6
Dito fine	27	6	à	28	9
Dito moyenne	25	0	à	25	6
Fleur des Etats-Unis superfine	32	0	à	32	6
Dito fine					
Blé du H. C. par 60 lbs. ...					
Dito Bas Canada (minot) ...	5	0	à	0	0
Orge	3	6	à	0	0
Avoine	1	6½	à	1	8
Pois	4	3	à	0	0
Huile de loup-marin pâle, (galon)	2	3	à	0	0
Dito de morue	2	0	à	●	0
Dito de baleine					

TABLEAU des Ventes par le Shérif, pour le mois d'Août.—District de Québec :

DEMANDEURS.	DEFENDEURS.	IMMEUBLES.	LOCALITE'.	ETENDUE.	BORNE' D'UN CÔTE'.	DE L'AUTRE.	BATISSE.	*VENTE A	JOURS ET HEURES.
Ant. N. J. Duchesnay,	Hugh Murray,	1 lot de terre	Beauport	2 arp. sur 20 env.	Lac Duchesnay	Sud-ouest No. 3.	Sans batisse	Beauport	11 d'Août—10 heures a.m
François Godbout,	André Forgues,	1 lot de terre	Ste. Claire	2 arp. sur 45	Pierre Tanguay	Frs. Godbout	—	Ste. Claire	11 do 10 do
Alexis Gagnon,	Julien Tremblay,	dito dito	Eboulemens	différt. grandeurs	Siméon Tremblay	Frs. Tremblay	Maisons, etc.	Eboulemens	11 do 10 do
James Hunt,	André Boucher,	6 terres	Rivière Ouelle	3 arp. sur 30	Fleuve St-Laurent		Maisons etc.	Rivière Ouelle	11 do 10 do
Charles Carrier,	Jean Baptiste Jobin,	1 terre	St. Isidore	2 arp. 6 per. etc.	Pierre Rousseau	Ignace Carrier	Maison etc.	St. Isidore	25 do 10 do
Charles Grenier,	Louis Samson,	1 terrein	Charlesbourg	2 arp. sur 50	Route Ste-Claire	Jean B. Auclair	Maison, etc.	Charlesbourg	25 do 10 do
Elie Martin,	Louis Garon,	1 terrein	Kakona	1 arp. sur 1	Paschal Dumais	Fabien Micheau	Maison, etc.	Kakona	24 do 10 do
Barth. C. A. Gugy,	Jean Villeneuve,	1 emplacement	Fauxbourg St. Roch	32 pieds sur 48	Jacques Quirouet	Jac. Lt. dit Lortie	Maison, etc.	Québec	24 do 10 do
Ant. N. J. Duchesnay,	Jean Simoneau,	1 terrein	dito dito	33 pieds sur 66½	rue de la Couronne	J. Marie Ouellet	3 maisons	Québec	25 do 10 do
Margt. Roy et autres,	Michel Drapeau,	2 lopins de terre	St. Charles	5 arp. sur 14	Germain Lacroix	Pierre Carrier	Maisons, etc.	St. Charles	25 do 10 do
Joseph Simard,	Sébastien Simard,	1 terre	St. Frs. Xavier	2 arp. sur 50	Vital Simard	— Drolet	Maison,	St-Frs. Xavier	24 do 10 do
Donald Fraser,	James Young,	3 lots de terre	Basse-ville, Québec	78 pieds sur 60 etc.	— Gingras	rue Champlain	Maison, etc.	Québec	24 do 10 do
Joseph Carrier,	Robert Tate,	3 emplacemens	Fauxbourg St. Roch	100 pieds sur 110	rue King	John Goudie	Maison, etc.	Québec	25 do 10 do
Etienne Eschenback,	Charles Lafrançois,	2 terres et 1 lot	Paroisse St Roch	4 arp. etc. etc.	Joseph Gervais	J. Miv. Deschêne	Moulin, etc.	St. Rock	25 do 10 do
Nicolas Wells,	Pierre Gagné,	2 terres	St-Agnès, Malbaie	4½ arp. sur 45	J. Bte. Gauthar	J. B. Boudreault	Maison, etc.	Malbaie	24 do 10 do
Olivier Bostwick,	John Fogarty,	1 lot de terre	Près-de-Ville		Patrick Kelly	Thomas Proute	Maison	Québec	
Pierre Pelletier,	Charles Blanchette, fils,	1 terre	Isle-Verte	2 arp. 8 pr. sur 30.	Anselme Côté	Jean Vaillancourt	Sans batisse	l'Isle Verte	25 do 10 do
Jean Frs. Régis Têtu,	Joseph Lapointe,	1 emplacement	Fauxbourg St. Jean	40 pieds sur 60	Saint-Michel	Veuve Turcotte	Maison	Québec	10 do 10 do
Pierre Langlois,	Arnoux dit Villeneuve,	1 lot de terre	Ste. Marie N. B.	1½ arp. sur 40.	Jacques Morency	Louis Derouin		Ste. Marie N. B.	11 do 10 do

*Les ventes annoncées comme devant avoir lieu à Québec, se font au bureau du Shérif; et celles dans les campagnes, à la porte de l'église de la paroisse.

PORT DE QUEBEC.

ENTRE'ES EN DOUANE.
Juillet 23.

barque Calcutta, Banks, 4 Juin Liverpool, à Symes & Ross, cargaison généra e. 33 émigrés.
brick Bee. Chalmers, 29 do. Terre-Neuve, à Symes & Ross, lest.
brigtn. Bermudiana, Newbold, 20 do. Trinidad, à Leaycraft, Dunscomb & cie. sucre, (pour Montréal.)
goëlette Alexander Keating, 2 Juillet Guysbro', à C. F. Aylwin, poisson.

24e.

barque Bolivar, Fenwick, 13 Juin Liverpool, à W. Sharples & fil, lest.

25e.

brick Hotspur, Steel, 5 Juin Sligo, à Pembertons, lest, 167 émigrés.

Décédés.

A la Pointe Lévi, Mardi dernier, le 21 courant, à l'âge de 77 ans, M. François Fournier, ancien et respectable cultivateur de cette endroit, il laisse deux enfans pour déplorer sa perte.

Hier, à Woodfield chemin du Carouge, Henrietta Saxton à l'âge de 74 ans, fille de feu Capitaine John Saxton, des Gardes.

UNE Réunion Générale de L'ASSEMBLE'E CONSTITUTIONNELLE DE QUE'BEC aura lieu à l'ALBION HOTEL, le VENDREDI 31 juillet courant, à SEPT heures, P. M., pour prendre en considération l'expédient de présenter une adresse à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF, à la fin de son administration en cette province.

ANDREW STUART Président.
R. H. GAIRDNER, Secretaire.

Québec, 21 juillet, 1835.

LES EXERCICES PUBLICS du PETIT-SE'MINAIRE DE QUEBEC auront lieu MARDI le 11, MERCREDI le 12 et JEUDI le 13 du mois prochain. Les Messieurs du Séminaire invitent de nouveau les amis de l'éducation à venir encourager par leur présence les efforts littéraires et philosophiques des élèves. Chaque jour, la séance du matin commencera à 8½ heures et celle de l'après-midi à 1 heure. Les exercice du MARDI seront suivis d'une petite pièce mythologique amusante, par MM. les Quatrièmes; ceux du MERCREDI, d'un drame dans le genre tragique, par MM. les Humaniste; ceux du JEUDI d'un plaidoyer littéraire, par MM. les Rhétoriciens. Le tout se terminera par la distribution solonnelle des prix. Pour les détails des autres exercices, qu'on croit devoir être généralement intéressans, voir les programmes imprimés.

Les vacances annuelles s'ouvriront VENDREDI matin, 14 août.

Séminaire de Québec, le 23 juillet, 1835.

LES amis de l'éducation sont informés que les EXERCICES LITTE'RAIRES du SE'MINAIRE DE NICOLET commenceront MARDI le 11 du mois prochain, après-midi, et se termineront le lendemain au soir par la distribution des prix. Le départ des élèves aura lieu le 13 au matin.

Nicolet, 21 juillet, 1835.

COLLEGE DE STE. ANNE.

LES Supérieurs du Collége de Ste. Anne préviennent le public que les exercices litteraires annuels, auront lieu MERCREDI le 29 du présent.—Les amis de l'Education sont respectueusement priés d'y assister.

AL. MAILLOUX, Ptre. Directeur.

Ste. Anne, 9 Juillet 1835.

PERDUE ou VOLE'E, des Booms de M. Black, une JOLLY BOAT à clin, peinte en noir en dehors avec une barre jaune et fond blanc, avec "*John, of Newcastle,*" peint en jaune, en dehors de son arrière; le dedans peint en verd et en couleur de plomb. Quiconque ramenera la dite chaloupe au quai de M. Black, sera généreusement récompensé par le capitaine Hunter, ou

R. MACLELLAN,
Québec, 9 juillet, 1835. rue St. Pierre.

VOLE—Du Bureau du soussigné à l'Ance-des-Mères, ce matin, un juste au corps olive, avec un porte feuille, dans l'une des poches, contenant plusieurs papiers qui ne sont d'aucune utilité excepté pour le propriétaire.—Le voleur peut garder le surtout s'il veut remettre le porte-feuille, au Bureau du soussigné, ou à sa demeure rue St. Louis, et il ne sera fait aucune question.

WM. PETRY.

Québec, 13 Juillet 1835.

A VENDRE chez NEILSON & COWAN, No. 14, rue de la Montagne, les livres, &c. suivans, savoir;

LIVRES D'ECOLE FRANÇAIS ET LATINS.

Grammaire de Lhomond,
Do. de Siret,
Do. de Lévisac.
Syllabaire françois, par Porney,
Nouvelle Methode,
Grammaire Latine, par Lhomond,

LIVRE D'ECOLE LATINS.

Epitome Historiæ Sacræ, par L'homond
DeViris Illustribus
Virgile
Horace
Ciceron
César
Ovide
Cornelius Nepos
Sallust
Gradus ad Parnassum
Schrevillis Sexicon
Dictionnaire d'Ainsworth, Latin es Anglois.

LIVRES D'ECOLE FRANÇAIS.

Dictionnaire Portatif de Peigne
Do. Do. de Nugent, français Anglais,
Dictionnaire de l'Academie,
Do. de Boyer, français et Anglais,
Do. de Laveaux,
Do. de Wailly,
Histoire du Canada. 1re. 2me. 3me. et 4me. parties, par J. F. Perrault,
Abregé de Mithologie,
Geographie Moderne,
Histoire abregée de l'ancien et nouveau Testament, double et simple,
Alphabet français, double,
Do. do. simple,
Do. Anglais,
Grand Catechisme,
Petit Catechisme,
Instructions Chrétiennes pour les Jeunes Gens.

Papier d'Ecole de 9s. to 15s. la Rame,
Ardoises de toutes sortes,
Crayons pour do.
Encre en phioles et en poudre,
Plumes de toutes qualités, &c. &c.

Québec, 25 Juillet 1835.

NOTICE.—Le soussigné ayant été constitué Procureur des Héritiers de feu sieur MICHEL LANDRY, en son vivant de Québec Huissier Audiencier, informe les personnes qui doivent à la succession, qu'ils aient à payer immédiatement entre les mains du dit Procureur, sans quoi elles seront poursuivies en justice et celles aux quelles il est dû par la dite succession, sour priées de lui fournir leurs comptes duement attestés afin d'en recouvrer le montant.

L. FISET, Avocat.

Québec, 24 Juillet 1835.

AVIS.—Les Soussignés étant entrés en société à commencer du premier du courant, continuent les affairs ci-devant conduites par eux sous les nom des GEORGE SYMES & FILS et ROBERT POPE ROSS sous le nom de SYMES & ROSS.

GEO. BURNES SYMES.
R. P. ROSS.

Québec, mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

VENTE POUR LES ASSUREURS.

Par Encan sera vendue par le Soussigné, LUNDI prochain 27 du courant, à UNE heure, à la Bourse de Québec, au compte des Assureurs et autres intéressés,

LA Cargaison naufragée de la Barque *Marshall Macdonald*, W. P. Smith, ci-devant Maître, telle qu'elle est ou était entre l'Isle Barnabé et Rimouski.

Les détails de la Cargaison seront donnés dans les affiches.

MARTIN CHINIC.
Québec, 22 Juillet 1835. E. & C.

MAGASIN DE MEUBLES ET DE HARDES.

HENRY NORRIS prend la liberté d'avertir le public de Québec et des environs qu'il a pris cette boutique centrale coin de la place du marché St. Paul, de J. H. ORKNEY, Ecuyer, où il se propose de commencer à vendre des meubles neufs et vieux, hardes, ainsi que d'autres articles propres pour l'usage des familles.

N. B.—Les plus hauts prix donnés pour les articles dans cette ligne de commerce.

Québec, 17 Juillet 1835.

PERDU, Jeudi dernier, un CHECK de P. & D. BURNET, sur le Banque de Montréal, No. 104, daté de ce jour pour £40 8s 6d. Toutes personnes sont averties de ne point le recevoir, comme on en a arrêté le paiement aux Banques de cette Cité.

20 Juillet, 1835.

BANQUE DE QUEBC.

AVIS.—Une reunion générale des actionnaires sera tenue à la Banque, le LUNDI 3 août prochain, à ONZE heures du matin, afin de faire alors l'élection des Directeurs de l'institution pour l'année suivante.

NOAH FREER, Caissier.

Québec, 4 Juillet 1835.

VITRES.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment, étendu de VITRES d'une qualité supérieure, de differentes dimensions, depuis 8 x 6 jusqu'à 24 x 20, en boites de 50 pieds.

WM. PRICE & Cie.

Québec, 3 juillet 1835.

TUCKER, HEATH & Cie. offrent en vente les articles suivans qui viennent de se débarquer de l'*Agenoria*, l'*Ospray*, le *British Tar*, et *Sea Flower* de la Jamaïque et l'*Atlantique* de Demerara:

Sucre en boucauts, tierces et quarts, très clair,
Rum de la Jamaïque en tonnes et pièces 1 @ 2½.
Rum de Demerara, en tonnes, 1 @ 4.

Dans leurs Magasins.

Rum des Isles sous le vent en tonnes,
Eau-de-vie blanche, venant droit de Gibraltar, 1 à 1,
Vin de Madère choisi, "marque de Blandy," en pipes, pièces et quarts.
Do do. do. "marque de Houghton," en pipes,
Sherry en bouteilles
Barley Ecossais en sacs d'un cwt.
Acier supérieur,
Toile à drap de Dundee, Fgnes, ficelle,
Champagne supérieur en caisses de 3 dozaines.

Québec, 7 Juillet 1835.

BROWN STOUT en futailles:
20 quarts reçus ce printems, à vendre par
WM. PRICE & CIE.

THE'S à VENDRE, aux prix d'encan, sur le Quai de Buteau, Cul-de-Sac:

75 caisses Hyson Skin
20 do Youn Hyson } d'une qualité supérieure.
15 do Bohea

D. VASS & Cie.

A VENDRE sur le QUAI DE BUTEAU, Cul-de-Sac:—

100 bales Tabac en feuilles de la Virginie
10 boucauts Tabac du H. C.
100 quarts tabac en torquettes
75 demi-quarts dito
3 sacs de café
3 bales dito de Mocha
6 quarts d'indigo
5 pipes Genièvre de Hamburgh
8 tonnes de Whiskey
30,000 Cigarres de la Havanne
75 sacs de riz
50 do de poivre.

—AUSSI—

Lard, Bœuf, Farine d'Avoine, Orge, Avoine, Pois.

D. VASS & Cie.

RECUS par le DALMERNOCH, de New-York, et à vendre:

50 quarts de gros Riz nouveau,

Aussi en mains,

De petites tinettes de beurre de l'Ile aux Grues, pour Argent comptant seulement.

D. VASS & CIE.

LE Soussigné, previent ses amis et le Public qu'il a transporté son magasin dans la maison ci-devant occupée par Me. F. Méthot, où il aura toujours un des meilleurs assortiment de Cuir; et aussi Tabac en torquette, Tabac en poudre, Sigarres St. Eustache, Lard, Saindoux, etc. etc. etc. etc.

CHARLES F. PRATT.

Coin des Rue Lamontagne et Sault aux Matelot.
Québec, 2 Mai 1835.

VINS FRANCAIS A VENDRE.

LE soussigné offre en vente:
Vingt caisses Vin Français, récemment arrivé,
Vin d'Hermitage blanc et rouge,
Vin Côte rôtie do. do.
Vin St-Perry blanc grand mousseux et non mousseux.

Le tout garanti de la première qualité qui ait jamais été importée en ce pays.

G. D. BALZARETTI,
8 Juin 1835. No. 9, rue du Palais.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNES.

BRAIE, Résine, Esprit de Thérébentine, Cordage, étoupe, Vernis, Bouchons, balets de tapis, Chandelles, Lard Irlandais, Bœuf de prime et prime mess, Pois.

Eau-de-vie de Cognac en pipes et en quarts, Genièvre de Hollande, en dito, et en caisses, Cassonade.
Vin de Madère, Sherry et de Port.

RODGER DEAN & Cie

Québec, 25 mars 1835.

GILLESPIE, FINLAY & CIE. ONT A VENDRE.

CASSONADE en boucauts, tierçons, bariques et en quarts,

Rum de la Jamaïque, en tonnes, bariques et quarts,
Eau-de-vie de Cognac en pipes et pièces,
Dito d'Espagne, très fort.
Vin de Madère très supérieur, de Leacock et Haw,

—AUSSI—

Fleur fine, moyenne et Biscuit, Son.
1er Juillet, 1835.

NOUVEAU Magasin de Clincaillerie et Magasin général en gras et en détail, No. 10, Rue de la Fabrique—Québec.

Les soussigné prend la liberté d'annoncer qu'il reçoit maintenant à l'établissement sus-nommé un assortiment étendu et très complet de clincaillerie, coutellerie, articles de bronze et argentés, &c. &c. lesquels seront vendus à des prix très modérés.

JOSEPH MOORE ROSS.

20 Juin 1835.

JUMEAUX SIAMOIS.

Pour un court tems seulement.

LES FRERES UNIS,—CHANG-ENG,

ONT l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de Québec qu'ils sont arrivés en ville, et ont pris des appartemens convenables au CITY HOTEL, rue Ste. Anne, en face de l'Eglise Ecossaise, où il recevront les visites des Dames et Messieurs qui auraient intention de leur faire la faveur de les venir voir, à commencer Demain à midi.

Les heures d'admission à leur chambre seront depuis MIDI jusqu'à DEUX heures de l'après-midi, et depuis CINQ heures et DEMIE jusqu'à la noirceur.

L'on peut se procurer à leur chambre, des brochures contenant un détail historique, avec une ressemblance gravée des jumeaux.

☞ ADMISSION, 1s. 3d.
Québec, 23 juillet, 1835.

SUCRE DE LA BARBADE.

QUELQUES Beaucauts de SUCRE TRES CLAIR, récemment reçus par le DILIGENCE, et à vendre, par

J. W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & CO,
Quai des Indes.

Québec, 10 Juillet, 1835.

LES soussignés ont à vendre, à leurs Magasins coins des rues St. Pierre et St. Paul, ci-devant occupés par Wm. Budden & Cie, les articles suivans, savoir:—

Fer anglais, rond, quarré et plat, grosseurs assorties
Fer à cercles, fer du Canada, double et simple
Acier de Crowley, tempéré et fondu
Superbes clous à cheval et à bardeaux, du Canada
Enclumes, étaux, bêches, pelles et poëles
Chaines pour radeaux de fer
Grilles, poëles du Canada, cambuses pour vaisseaux
Plomb en feuille et en barre, plomb à tirer, assorti
Poudre B. F, FF, FFF, et en boites
Cordage, fil de cordonniers
Vitres, huile de lin bouillie et crue
Eau-de-vie de Cognac, vin rouge d'Espagne, pipes.

AUSSI,

Chaines à patente, d'Acraman, et ancres pour vaisseaux de 50 à 600 tonneaux

GOLDSWORTHY, TOWNSEND & Cie.

Québec, 3 mars 1835.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNE'S.

FLEUR Superfine, Fine et Moyenne,
Sel de Liverpool,
Charbon de Newcastle et de Sunderland,
Briques, et bouteilles à vin.

JAS. HAMILTON & Cie.

A VENDRE par les soussignés:—

25 quarts suif à chandelle de Russie,
500 boites du meilleur savon de Liverpool,
300 boites vitres, de grandeurs assorties,
110 quarts clous et fiches,
} Par le *John Francis* de Liverpool.

10 balles Osnaburgh,
8 do. toile à draps de Dundee
15 do. toile à voiles blanche et non blanchie,
10 do. lignes et ficelles assorties
} Par l'*Isabella* de Dundee.

—AUSSI—

Un assortiment de Cordage à patente, fil carret, et corde blanche, &c. &c.

J. M. FRASER & Cie.

Québec, 25 mai 1835.

A VENDRE.

112 TONNES, 5 pièces du supérieur rum de la Jamaïque, reçues par le *Douglas*, l'*Ospray* et le *Seaflower*, partie 1 à 1½.

3 boucauts sucre de la Jamaïque, 12 quarts de gingembre non moulu.

—Aussi en main—

Excellent rum de la Jamaïque, reçu par le *John Bell*, de Liverpool,

Rum de Demerara, jus de citron, piment, quelques pièces de Madère et de Genièvre.

50 M. douves de chêne rouge. fil à saumon.

D. FRASER.

Québec, 24 Juin 1835.

LES SOUSSIGNE'S OFFRENT EN VENTE.

RUM de Demerara et des Isles sous le vent, en tonnes et en quarts.

Cassonade claire,
Vin de Madère en quarts
Do. de Benecarlo, en pipes et en pièces.

—AUSSI—

Lard supérieur, (inspecté cette année,)
Bœuf du Canada. *Mess, Prime Mess* et *Prime*, en quarts et demi-quarts,
Fleur superfine du Canada,
Excellent beurre en barrils de 40 à 80 lbs.

J. W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & CIE
Quai des Indes, 22 juin 1835.

LES soussignés offrent en vente:—

100 quarts Lard supérieur (prime)
200 do do (prime mess)
50 tinettes Beurre du H. C.
10 barils Saindoux supérieur
40 balles de Tabac en feuilles de la Virginie
1 caisse de Cigarres supérieurs, [marque de Brown]
100 boîtes de Savon de Montréal
Vin rouge de Sicile, Whiskey de Montréal, Raisins, Farine d'Avoine, Barley, etc.

—AUSSI,—

Attendus tous les jours de New-York:—
100 quarts de Résine
100 do Brai
50 do Goudron
40 tierces de Riz nouveau.

TORRANCE & YOUNG.

Québec, 4 juin 1835.

MAXHAM & BOURNE ont à vendre Eau de-vie, Genièvre, Vins, Savon et Chandelles de Liverpool et de Montréal, Moutarde, Peintures de toutes couleurs, Vitres, Papier Post, Pot et à Enveloppe, etc. etc.

Québec, 13 juin 1835.

LE Soussigné vient de louer le QUAI et le HANGAR ou Magasin commodes et centralement situés, au bout de la rue Saint-Jacques, appartenante à HENRY ATKINSON, Ecuyer, où il est prêt à recevoir les effets et marchandises qui lui seraient consignés, et à se charger des affaires qui lui seraient confiées comme AGENT GENERAL et MARCHAND à COMMISSION. Il fournira le quaiage et le magasinage à des conditions avantageuses.—Le magasin, par sa construction, est bien approprié aux grains, aux fruits, farines, etc.

W. TREMAIN.

24 mai, 1835.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA Société de HOLCOMB & LATHAM, est de ce jour dissoute par consentement mutuel. Les affaires seront, à l'avenir, transigées par R. LATHAM, seulement, lequel paiera toutes les demandes contre HOLCOMB & LATHAM et est autorisé à retirer toutes leurs dettes.

S. R. HOLCOMB.
R. LATHAM.

Québec, 15 mai 1835.

R. LATHAM est autorisé à percevoir toutes les créances du soussigné. S. F. HOLCOMB.

Québec, 15 mai 1835.

R. LATHAM offre en vente, les articles suivant: au ci-devant magasin de Holcomb & Cie. coin des rues St. Paul et St. Pierre:

2000 quarts de farine superfine, fine et moyenne
600 quarts de dito sure
150 do. de lard, *Prime Mess, Mess & Prime*,
80 tinettes de beurre
60 do. de saindoux
70 boîtes de chandelles
50 quarts de pois.

AUSSI,

Tabac en feuille, biscuit en sacs, houblon, crackers de Boston, langues en barrils et demi barrils; jambons, balais à tapis, &c. &c.

R. LATHAM.

Québec, 15 mai 1835.

AVIS.—Le soussigné ayant transporté son Bureau d'Encanteur et Courtier ou lieu bien connu, No. 9, rue du Palais, vis-à-vis de l'Albion-Hotel et ayant des dépendances considérables, de grandes voutés à l'épreuve du feu, et reconnaissant les faveurs qu'il a déja reçues depuis qu'il a commencé son ci-devant établissement, il en sollicite, avec confiance, une continuation, et et il espère que par son attention aux intérêts de ses amis et ses pratiques, l'on verra qu'il leur rendra justice et qu'il recevra ce support qu'il sollicite humblement.

G. D. BALZARETTI.

Québec, rue du Palais, 2 Mai 1835.

AVERTISSEMENT.—Le soussigné ayant été ce jour appointé par le Cour du Banc du Roi, curateur à la succession vacante de feu JEAN BAPTISTE MALTINUCIO, ci devant de Québec, marchand, décédé, informe les personnes qui doivent à la dite succession qu'il exige qu'elles payent immédiatement entre ses mains le montant de ce qu'elles peuvent devoir; et prie celles qui ont des réclamations contre la dite succession de lui produire leurs comptes duement attestés.

G. D. BALZARETTI,
Québec, 12 juin 1835. Curateur.

JAMBONS IRLANDAIS.

LE Soussigné attend journellement une quantité de jambons de la première qualité.

G. H. PARKE.
Quai de McCallum.

SOCIETE D'EDUCATION SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE QUEBEC.

PATRONNE—La Très-Honorable Milady AYLMER.

ON a besoin d'une Institutrice pour prendre le soin et la direction de l'Ecole, à commencer du 1er Août; il sera reçu des propositions à cette fin; jusqu'à la fin du courant, la Dames ou Demoiselle qui se presentera doit bien entendre la langue Française et Anglaise de manière à pouvoir enseigner à lire et à écrire et l'arithméthique.

Cette école est conduite d'après la systême de M. Lancaster.

Les propositions doivent être envoyées à Madame Vanfelson, Présidente, ou à Mlle Buteau, Secrétaire de la dite Société, qui informeront celles qui feront des soumissions, du salaire qui sera alloué par la Société; les personnes qui voudront se présenter doivent être pourvues de bonnes recommendations.

Par ordre,
FLORE BUTEAU
Québec 9 Juillet 1835. Secrétaire.

AVIS.

LE soussigné recevra des applications jusqu'au JEUDI 5 Août, des personnes qui désireraient s'engager comme instituteurs de langue française pour l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec. L'on exigera de la personne qui obtiendra la situation, qu'elle enseigne à épeler, à lire, la Grammaire et l'Arithmétique et aide à la conduite de l'Ecole entre 2 et 5 heures de l'après midi, quatre jours par semaine. L'on désirerait aussi que celui qui fait application sache parler Anglais. Le salaire est de £30 par année

Par ordre du Comité.
JEFFERY HALE, Secrétaire.

21 Juillet, 1835.

AVIS.

SALLE DU CONSEIL DE VILLE.

MONTREAL, 16 MAI 1835.

LE Conseil de Ville de la Cité de Montréal, ayant résolu dans sa séance d'hier (Vendredi, 15 mai 1835,) de s'adresser à la prochaine Session de la Législature de cette Province, pour en obtenir un Acte autorisant un EMPRUNT D'ARGENT pour faire l'acquisition de la propriété substituée appartenant à la succession de feu Sieur BASILE PROULX, rue St. Paul, en cette ville, pour faire de son Emplacement une addition au NOUVEAU MARCHE, que le Conseil de Ville propose d'étendre, à travers la grève et le fleuve jusqu'à trois cents pieds au Sud-Est de l'ancien quai de la Rue des Commissaires; donnant à cette partie additionnelle de la dite Place de Marché une largeur de quatre ou cinq cents pieds le long du fleuve: et le Conseil de Ville ayant aussi résolu de se faire autoriser par le dit acte à pratiquer un CANAL PUBLIC dans toute la largeur de la dite partie additionnelle de la Place du Marché et au-delà pour conduire les immondices de la ville jusqu'au-dessous des casernes, de même que d'élever des *lieux d'aisance* publies de distance en distance.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite par le Conseil de Ville à la Législature Provinciale pour la passation d'un Acte aux fins que ci-dessus; afin que toutes personnes y intéressées en puissent avoir connaissance et se conduire en consequence.

Par Ordre du Maire,
P. AUGER, Sec. C. V.

LES Soussignés, Agens pour la vente des clous, dits *(beaver cut nails)* comme aussi de cardes à moulins et à mains, auront toujours en main un assortiment et pourront fournir les commerçans à des taux modérés.

J. M. FRASER & Cie.

Québec, 16 mai 1835.

LE Soussigné ayant été duement nommée Curateur à la succession vacante de feu Pierre Boutin, en son vivant Marchand à St. Vallier, requiert tous ceux qui ont des reclamations, contre la dite succession de les présenter duement authentiquées, sous un mois de cette date; et ceux qui sont indettés envers icelle de payer sans délai.

JOHN FRASER.

Québec 20 juin 1835.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU OUEST DE L'ECOSSE.

LES Soussignés sont autorisés par la Compagnie d'Assurance du Ouest de l'Ecosse, à assurer les propriétés de toutes descriptions contre les pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus raisonnables et de régler ici toutes pertes qui peuvent avoir lieu, aussi ôt que le montant en sera prouvé.

RODGER, DEAN & Cie.

Québec, 28 mars 1835.

L'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE.

COMPAGNIE d'Assurance de Londres pour la vie et contre l'Incendie, établie par acte du parlement en 1824, capital £5,000,000 stg.

Cette compagnie continue à assurer les biens de toutes espèces contre toute perte ou dommage causés par le feu, conditions les plus modérées.

FORSYTH, WALKER & cie.

A VENDRE.

CETTE excellente MAISON, avec le QUAI, près du guard de la Reine, rue Sous-le-Fort, contenant 30 pieds de front, borné à la dite rue et en arrière, par le Fleuve St. Laurent, sur la dite largeur de 30 pieds, mesure Française. Le tout comprenant 3,110 pieds, pour le quel on donnera des titres incontestables. L'on n'exigera qu'un quart du prix d'acquisition en passant contrat. S'adresser à

WM. WILSON.

Québec, 13 juillet 1835.

A VENDRE à constitut, au à loner, pour un nombre d'années, près de quatre-vingt dix acres de terre formant environ la moitie du DOMAINE DE BEAUPORT.

Le chemin macadamisé qui s'étend jusqu'à cette propriété étant bon en toutes saisons de l'année, le sol fertile et sa situation agreable, doivent rendre ce lieu un site désirable pour une ou plusieurs maisons de campagne, et le propriétaire est prêt, (si on le désire,) de la diviser par lots et d'en disposer par concession au par *tirage au sort à cons stitut*.

Québec, 11 Juillet, 1835.

A LOUER, et possession donnée immédiatement.—Ce viel établissement et MAISON plaisamment située, No 18, rue St. Jean, haute ville, Québec, avec un excellent jardin, remise, ecuries, &c. Elle a été dernièrement occupée par Mdme. Stilson, comme maison de pension, et mérite l'attention d'aucune personne qui vaudrait embrasser cette occupation.

AUSSI.

Cette maison spacieuse et commode, No. 19, rue du Palais. Elle peut être occupée comme une au deux bâtisses séparées.

WM. WILSON,
18 juillet 1835. No. 18, rue St. Jean.

A LOUER, et possession immédiate, la grande Maison de pierre à trois étages, ayant vue sur le port et le jardin du Gouverneur, ci-devant occupée par le Très-Révérend Evêque de Québec S'adresser au Bureau de la Gazette de Québec ——Juin, 1835

MAISON DE LA TRINITE'.

Québec, 18 juillet, 1835.

AVIS est par le présent donné, que NICHOLAS PARADIS, pilote, pour la rivière St. Laurent, pour et en bas le port de Québec, est interdit de ses fonctions comme Pilote, jusqu'au premier jour d'Avril 1837, et après ce tems, jusqu'à ce qu'il ait subi un examen devant le bureau d'examinateurs, pour avoir, le 20 juin, faute de soins et de diligence, pendant qu'il avait la charge du Navire *Majestic*, dont HENRY BARRACK était maître, échoué le dit navire sur la batûre de l'Ile Blanche, et ayant par ce moyen, causé la perte totale du dit bâtiment.

Attesté, E. B. LINDSAY,
R. M. T. Q.

MAISON DE LA TRINITE'.

Québec, 7 Juillet, 1835.

AVIS est par le présent donné que JAMES ENGLISH, Pilote No. 19, pour et en bas du port de Québec, est suspendu de ses fonctions comme Pilote, jusqu'au 1er Mai 1837, pour avoir échoué le navire *Ethelbert*, dont F. H. ASHTON est maître, sur l'Ile d'Orléans, le 24 juin dernier.

Attesté, E. B. LINDSAY,
R. T. H. Q.